

PISTE DE LECTURE

KA NIKANITET : pour une pratique culturellement sécuritaire de la protection de la jeunesse en contextes autochtones

Christiane Guay, Lisa Ellington et Nadine Vollant, PUQ, 2022, 265 p.

Résumé et commenté par

Cyndy Wylde, Anicinapek8e et Atikamekw Nehirowisiw, Professeure à l'École de travail social, Université d'Ottawa

Ka Nikanitet : pour une pratique culturellement sécuritaire de la protection de la jeunesse en contextes autochtones est un ouvrage coécrit par Christiane Guay, travailleuse sociale et professeure titulaire en travail social à l'Université du Québec en Outaouais, Lisa Ellington, travailleuse sociale et professeure à l'École de travail social et de criminologie de l'Université Laval, et Nadine Vollant, Innue, travailleuse sociale œuvrant depuis plus de 25 ans dans la protection de la jeunesse innue. En fait, la collaboration des auteures date d'il y a de nombreuses années et ce livre vise à sensibiliser le lecteur aux spécificités culturelles des Autochtones et à mieux comprendre les enjeux auxquels sont confrontées les communautés autochtones, notamment en matière de protection de la jeunesse.

La préface, rédigée par M. Ghislain Picard, Chef régional de l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador, précède les contributions. La signature de M. Picard témoigne sans ambiguïté de son accord avec les valeurs et les convictions exprimées dans ce livre, apportant une crédibilité et une reconnaissance supplémentaires à cette publication. Puis, faisant honneur au respect des savoirs des Aînés(es) dans les cultures autochtones, on retrouve un texte de Mme Laurette Grégoire, Aînée de la communauté Mani-utenam. Elle partage son savoir et son expérience de la communauté en discutant de l'importance du concept de la famille élargie dans la vie des enfants.

L'ouvrage regroupe en tout huit chapitres et il est divisé en trois parties. Dans le premier chapitre, intitulé « Des modes de vie ancrés dans une représentation circulaire et relationnelle du monde », les auteures explorent les sources des savoirs autochtones, leurs conceptions du monde, leurs croyances et leurs pratiques traditionnelles. Les auteures mettent en lumière l'importance de prendre en compte leur système de pensée holistique et circulaire et évoquent également l'importance du lien au territoire, qui est au cœur de leur vie quotidienne, de leur culture et de leur identité. Le lien au territoire permet de transmettre aux générations futures les savoirs, les valeurs et les traditions. Ce chapitre aborde également une définition des liens familiaux dans les sociétés autochtones et insiste sur l'importance d'en comprendre les nuances. Les familles autochtones sont définies dans des systèmes familiaux qui semblent complexes pour certains, où l'on retrouve la famille comme étant conçue à partir d'un cercle de relations qui n'est pas nécessairement défini par un lien biologique. Ce cercle inclut donc les membres de la famille élargie, mais aussi les membres de la communauté et ceux de la nation. Les auteures expliquent également que les enfants sont considérés comme des sujets à part entière. Ainsi, ils sont toujours intégrés dans les processus décisionnels. Leur autonomie est grandement valorisée. Il est impossible de concevoir et penser la famille autochtone sans prendre en compte tous ces liens sociaux et familiaux.

Le premier chapitre traite aussi de la manière dont les peuples autochtones conçoivent la santé et la guérison. Les Autochtones partagent une vision holistique et relationnelle de la santé et de la guérison. Tout est en interdépendance et s'il y a déséquilibre, cela va bien au-delà de la perspective biologique uniquement. Une santé éprouvée peut par exemple occasionner des difficultés face aux changements de la vie et aussi provoquer des entraves à s'intégrer dans la société. Dans la pensée autochtone, les souffrances individuelles ne sont jamais isolées d'un contexte social plus large. Chaque élément de l'équilibre souhaité est revu pour accéder à la guérison.

Le deuxième chapitre s'intitule « L'État et l'Église dans la vie des familles autochtones, les visages de l'assimilation ». Les auteures y rendent compte du rôle actif de l'Église et du gouvernement dans les politiques d'assimilation imposées aux Autochtones au pays. Elles évoquent différentes méthodes utilisées et tristement célèbres aujourd'hui pour avoir servi à contrôler les peuples autochtones depuis l'arrivée des colonisateurs. Elles discutent entre autres de la mise en réserve et de l'impact de la *Loi sur les Indiens* dans toutes les sphères de leur vie. Les auteures décrivent les conséquences négatives des politiques étatiques sur leur vie, notamment sur la préservation des langues autochtones et du mode de vie traditionnel qui prévalait jadis. L'imposition d'un mode de vie sédentaire par la *Loi sur les Indiens* les a contraints à plusieurs égards à devenir autre chose que des Autochtones. Cette loi les a privés de liberté, mais les a aussi obligés à délaisser toutes leurs cérémonies ou danses traditionnelles. Cette même loi a aussi imposé les pensionnats, conçus pour assimiler les enfants autochtones à la société dominante, qui ont provoqué l'éclatement de nombreuses cellules familiales. Les auteures ne manquent pas de souligner le lien entre la Rafle des années 1960 et ces pensionnats indiens. Selon elles, la Rafle était une poursuite claire de la politique d'assimilation forcée des peuples autochtones mise en place à travers les pensionnats indiens. Les effets de ces politiques se font encore sentir aujourd'hui dans toutes les nations autochtones. La protection de la jeunesse a souvent été utilisée pour retirer des enfants autochtones de leur famille et il est documenté que cela n'avait pas nécessairement lieu dans des situations où il y avait forcément danger pour l'enfant. Les auteures soulignent les racines historiques de ces pratiques, qui prennent origine dans les politiques de pensionnats indiens et d'assimilation forcée.

162

Dans le chapitre 3, intitulé « Comprendre les réalités contemporaines et les besoins des familles », on se penche sur les réalités qui sont davantage observées à l'époque actuelle. On observe avant toute chose que la famille autochtone doit être vue comme un système fort dynamique qui doit être compris dans un contexte à la fois culturel et historique. Les auteures abordent la question du racisme et de la discrimination à laquelle, selon elles, toutes les familles autochtones sont confrontées. Elles soutiennent qu'encore aujourd'hui, le racisme et la discrimination sont des phénomènes profondément ancrés dans la société canadienne. Elles expliquent que ces phénomènes sont à l'origine de nombreux problèmes sociaux et économiques pour les Autochtones. Ceux-ci sont régulièrement confrontés à des stéréotypes, notamment lorsqu'un regard est posé sur ce qui se passe en protection de la jeunesse. Par exemple, le stéréotype récurrent d'être un parent incapable de prendre soin de sa famille ou de ses enfants occupe une place prédominante dans l'histoire des interventions de l'État. La pauvreté amène également souvent à tort à présumer l'existence de négligence parentale dans les familles autochtones. Ces schèmes de pensée ont conduit à plusieurs interventions questionnables en protection de la jeunesse. Selon les auteures, une meilleure connaissance et une meilleure compréhension des cultures autochtones sont souhaitables pour renverser les conséquences de tels stéréotypes.

La deuxième partie du livre, aussi divisée en trois chapitres, débute avec le quatrième chapitre, « L'organisation politique autochtone ». On y souligne d'entrée de jeu que les peuples autochtones possèdent des systèmes politiques qui leur sont propres et qu'ils sont très différents de ceux des États-nations. Les auteures décrivent quelques organes importants de la structure de gouvernance

autochtone, par exemple un Conseil de bande, afin que le lecteur ait une meilleure connaissance de leurs rôles et responsabilités. Ces organes de gouvernance convergent tous vers un point commun : leur rôle dans la protection des droits et des intérêts des nations qu'ils représentent. Ces institutions sont confrontées à plusieurs défis et leurs élus doivent assumer de nombreux mandats contemporains pour faire respecter leurs droits. Ce chapitre nous amène à comprendre toute l'importance d'une collaboration entre les gouvernements autochtones et les institutions politiques partout au pays.

Le cinquième chapitre, intitulé « Le financement et l'organisation des services », nous expose surtout la complexité de l'aspect financier lorsque vient le temps d'étudier la situation des Premières Nations ou des Inuit. Cela s'avère particulièrement vrai selon ce qu'on y lit en ce qui concerne la protection de la jeunesse. Le sous-financement est non seulement criant, mais parfois ignoré et surtout récurrent. Les auteures critiquent la tendance à fragmenter le financement et le système complexe mis en place pour en assurer le suivi. Elles dénoncent le manque d'autonomie de communautés autochtones dans les services qui leur sont adressés. Si les auteures recommandent assurément une augmentation du financement, elles ajoutent la nécessité de revoir les services qui sont financés afin de les adapter davantage aux réalités des communautés autochtones. Elles soulignent également l'importance de travailler en partenariat avec les communautés autochtones et de les impliquer davantage dans la planification et la prestation des services.

Le chapitre 6 examine la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuit et des Métis*, ci-après appelée la loi C-92, qui est entrée en vigueur en 2020 et qui vise à redonner aux peuples autochtones la responsabilité de la protection de l'enfance dans leurs communautés. Les auteures expliquent que cette loi fédérale est le résultat d'un long processus de consultation avec les peuples autochtones. Les communautés autochtones ont exprimé leur frustration face au système de protection de l'enfance actuel qui, souvent, entraîne la séparation des enfants de leur famille et de leur culture. Le chapitre révisé les principales dispositions de la loi, qui reconnaît le droit des peuples autochtones à élaborer leurs propres lois et politiques en matière de protection de l'enfance. Les auteures expliquent que la loi prévoit une plus grande participation des familles et des communautés autochtones dans les décisions concernant leurs enfants. Elles soulignent également que les normes minimales doivent reconnaître la diversité culturelle des peuples autochtones. Ces normes doivent aussi inclure des pratiques traditionnelles de guérison et de rétablissement. La loi prévoit que l'application de ces normes doit être adaptée aux réalités culturelles, historiques et territoriales de chaque communauté autochtone. Le chapitre présente aussi quelques exemples de pratiques prometteuses en matière de protection de l'enfance dans les communautés autochtones, par exemple la mise en place de protocoles de collaboration entre les services sociaux et les communautés autochtones et l'initiative Tshisheuatishitau chez les Innus, leur loi de bienveillance. Enfin, pour les auteures, la loi C-92 représente un pas important et elles soulignent que sa mise en œuvre offrira une occasion importante de renforcer les relations entre les gouvernements et les communautés autochtones.

La troisième et dernière partie de l'ouvrage Ka Nikanitet contient quant à elle deux chapitres. Dans le chapitre 7, intitulé « Vers une pratique d'intervention culturellement sécuritaire », les auteures mettent en évidence l'importance de la culture autochtone dans les pratiques d'intervention auprès des familles autochtones. Elles expliquent comment les pratiques actuelles d'intervention sont souvent inappropriées et déconnectées de la culture autochtone, ce qui peut causer des traumatismes et des effets négatifs pour les enfants et les familles. Les auteures soulignent que les pratiques d'intervention culturellement sécuritaires doivent être fondées sur le respect, la compréhension de la culture et la valorisation de cette dernière. Cela implique de prendre en compte la diversité des cultures autochtones, de travailler en collaboration avec les familles et les communautés autochtones,

et de s'adapter aux besoins culturels spécifiques des enfants et des familles. Elles présentent plusieurs exemples concrets de pratiques d'intervention culturellement sécuritaires, notamment celui de la formation et de l'embauche d'intervenant(es) sociaux autochtones, l'implication des Aînés(es) autochtones dans les interventions, et l'utilisation de pratiques traditionnelles autochtones dans le processus d'intervention. Le chapitre se termine par une discussion sur les défis et les obstacles à la mise en place de pratiques d'intervention culturellement sécuritaires, notamment la nécessité de financement et de formation, ainsi que la nécessité de surmonter les préjugés et la discrimination envers les peuples autochtones.

Et enfin, le huitième et dernier chapitre, nommé « Le processus d'intervention en protection de la jeunesse », explore le processus comme tel. Les auteures y expliquent les étapes du processus d'intervention, y compris l'évaluation, l'orientation, le suivi des jeunes et des familles autochtones et l'étape de la révision. Elles soulignent l'importance de la participation de la famille et de la communauté tout au long du processus. Les auteures insistent sur l'importance de la connaissance de la culture autochtone dès le départ. Elles parlent aussi de l'importance de pouvoir établir des relations de confiance avec les bénéficiaires de services et du devoir de l'intervenant(e) de comprendre la dynamique familiale autochtone. Elles donnent plusieurs exemples de ce qui peut être utilisé comme outil. Par exemple, elles proposent l'idée de faire une cartographie des relations sociales et familiales. Cette cartographie est utile pour identifier les membres de la famille (nucléaire et élargie) et les relations significatives, ainsi que pour comprendre les liens entre toutes les personnes impliquées. Cette compréhension peut aussi aider à mieux identifier les ressources et les obstacles potentiels à l'intervention. Une autre proposition intéressante touche la fragmentation habituelle des interventions. Les auteures expliquent que le fait de s'attarder aux problématiques séparément contrevient à la vision holistique des autochtones. Ainsi, il est possible que les stratégies souhaitées ne répondent pas adéquatement aux besoins des familles autochtones. Ce dernier chapitre met aussi en lumière l'importance d'une intervention culturellement sécuritaire en protection de la jeunesse. On y fait ressortir la nécessité de respecter les différences culturelles et de travailler en collaboration avec les communautés autochtones afin de s'assurer que les pratiques d'intervention en protection de la jeunesse sont adaptées aux besoins des enfants et des familles autochtones.

164

L'objectif de l'ouvrage Ka Nikanitet est de proposer des pistes de réflexion. Il offre également des repères afin d'améliorer les pratiques d'intervention en protection de la jeunesse auprès des familles autochtones. Les auteures visent une meilleure compréhension des réalités et des besoins des familles autochtones, ainsi qu'à promouvoir une approche culturellement sécuritaire qui soit respectueuse de leur identité, de leur histoire, de leurs besoins et de leurs droits.

Les auteures souhaitent fournir aux intervenants sociaux des outils qui permettent une meilleure compréhension des besoins et des réalités des familles autochtones. Ce faisant, elles mettent en lumière des initiatives et des pratiques exemplaires qui fonctionnent actuellement dans certaines communautés.

Les objectifs sont clairement élaborés tout au long du livre, et les auteures fournissent des exemples concrets et des études de cas pour illustrer leurs propos. Le livre est structuré de manière à permettre une compréhension progressive des enjeux et des pratiques d'intervention en protection de l'enfance, en commençant par les réalités historiques et contemporaines des peuples autochtones, pour ensuite aborder les enjeux liés au financement et à l'organisation des services, puis enfin se concentrer sur le processus d'intervention lui-même.

Le livre Ka Nikanitet utilise une méthodologie participative, basée sur l'expérience et les connaissances des auteures, qui sont des travailleuses sociales et des chercheuses universitaires. L'une d'entre elles est innue également. Les auteures ont mené des entrevues auprès de membres

de communautés autochtones et elles ont également examiné des documents et des rapports gouvernementaux. Elles ont utilisé une méthodologie solide et rigoureuse pour collecter et analyser les données présentées dans le livre. Ce travail a été effectué en étroite collaboration avec les membres des communautés autochtones, notamment avec la nation innue, pour veiller à ce que le résultat soit culturellement approprié et respectueux. Tout cela contribue à renforcer la crédibilité et la fiabilité de leurs conclusions et de leurs recommandations.

J'apprécie particulièrement leur approche basée sur la collaboration et le respect des savoirs autochtones, qui reconnaît l'expertise et l'importance des communautés dans la prise de décisions concernant leurs enfants.

L'ouvrage Ka Nikanitet est d'une grande pertinence pour quiconque s'intéresse à la protection de l'enfance en contexte autochtone et à la décolonisation de l'intervention sociale. Il s'adresse aux professionnels qui travaillent directement en protection de la jeunesse auprès des communautés autochtones, mais il sera une référence incontournable pour les étudiants en travail social, en psychologie et dans tout domaine connexe. Il pourra aussi très certainement être utile aux décideurs politiques de différents paliers gouvernementaux, car on y soulève plusieurs questions importantes sur la prestation des services actuels et sur les politiques en matière de protection de la jeunesse. Les réformes nécessaires y sont même introduites.

Les auteures ont effectué un travail en profondeur et elles présentent courageusement des enjeux spécifiques et uniques, auxquels les peuples autochtones sont confrontés de façon récurrente depuis trop d'années.